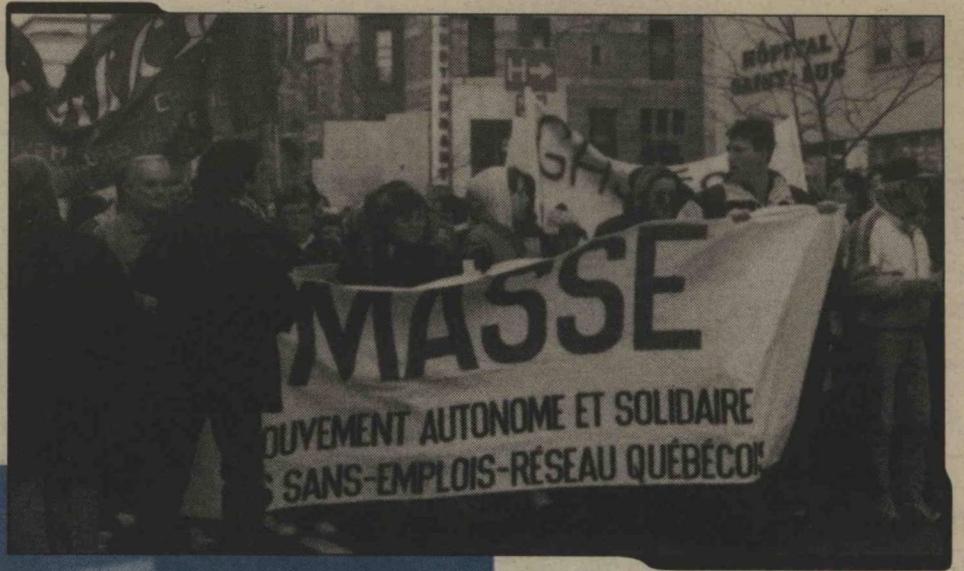


L'INFO. MAC

Le Journal du Mouvement Action-Chômage de Montréal • Automne 1999

De partout au Québec, les chômeurs et les chômeuses sont venus à l'Assemblée publique des sans-emploi du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans Emploi.

Un véritable coup de MASSE ! Autres photos en page 5.



ASSURANCE-EMPLOI
4 RÉFORMES EN 10 ANS

=63% DE CHÔMEURS
INADMISSIBLES

Dans ce numéro :

- 2 Le rêve américain
- 2 Les Hors-Pays : la suite
- 3 L'allocation universelle : une idée, plusieurs modèles et des objectifs parfois opposés
- 4 Emploi-Québec sur la sellette
- 6 La chronique Info-Chômage
- 7 Salaire minimum : le silence inacceptable du gouvernement
- 7 20 ans au service des chômeurs-chômeuse du Bas-du-Fleuve

Le rêve américain



Il y a une dizaine d'années pour corriger les ratés du modèle libéral keynésien, les conservateurs Ronald Reagan et Margaret Thatcher ont déclaré une guerre de classe impitoyable contre les pauvres et les syndicats : réduction des programmes sociaux, des taxes et de l'État. Les conservateurs ont fait un Robin des Bois à l'envers; voler les pauvres pour enrichir les riches.

Nous sommes maintenant dans une société de casino. Il y a vingt ans, les riches investissaient l'argent dans des usines qui produisaient des biens et des jobs. Les riches d'aujourd'hui spéculent avec des investissements parasites. Cela crée beaucoup de richesses et de jobs pour les banquiers mais pas pour les téléphonistes du Bell.

• Aux États-Unis, 80 % des travailleurs font plus de 40 heures/semaine, 60 % des travailleuses font plus de 40

Le modèle économique de notre voisin : taxes basses, taux de chômage bas, croissance élevée, a séduit bon nombre de nos dirigeants. La route vers la richesse passe par le modèle de développement américain, disent-ils. Il semble important de voir pour qui c'est payant ; les statistiques utilisées dans cet article viennent de deux piliers du néolibéralisme : The Economist et La Presse.

heures/semaine. En 1997, un travailleur américain typique fait 2000 heures de travail (Allemagne : 1560 heures par année).

Depuis vingt ans, les heures travaillées ont augmenté aux États-Unis tandis qu'en Europe, elles ont baissé.

• L'écart entre les riches et les pauvres s'agrandit vite ; les inégalités sociales sont devenues plus extrêmes que jamais depuis la Deuxième Guerre Mondiale. 1 % des Américains les plus riches (2.7 millions) ont plus de revenus que 100 millions d'Américains les plus pauvres.

Depuis 1990, le revenu moyen d'un PDG américain a

augmenté de 600 %, (10,6 millions \$). Le revenu moyen d'un ouvrier a augmenté de 10 %, (29 267 \$). Depuis vingt ans, le revenu des 1 % riches valent plus de 1000 milliards \$ US. Bill Gates à lui seul vaut 90 milliards.

• "Off welfare, but poorer", titre *The Economist*. On vante les méthodes américaines pour réduire le nombre d'assistés sociaux. Pourtant, une recherche dévoilée par la revue *The Economist* révèle que les familles américaines les plus pauvres s'appauvrissent davantage depuis le début des réformes instaurées il y a trois ans aux U.S.A.

• Le *Washington Post* nous apprend que les droits aux



VO-UILLET-AOUT 1993, P.5

États-Unis s'arrêtent aux portes des entreprises. On peut fouiller votre vestiaire, votre boîte à lunch, votre courrier. Le droit de fonder un syndicat aux États-Unis est reconnu par tous, sauf par les entreprises. Plus de

10 000 travailleurs américains sont congédiés chaque année pour activités syndicales.

Le modèle U.S.A. : idéal... si vous êtes riche.

PIERRE PÉCLET

Les Hors-Pays -suite

Vous savez probablement que le 29 janvier dernier, La Cour fédérale a donné raison au Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) contre Douanes

Canada. Peu de temps après, soit le 26 février, cette victoire a été contestée de nouveau par le gouvernement Chrétien, le tout se transportant devant la Cour d'appel fédérale.

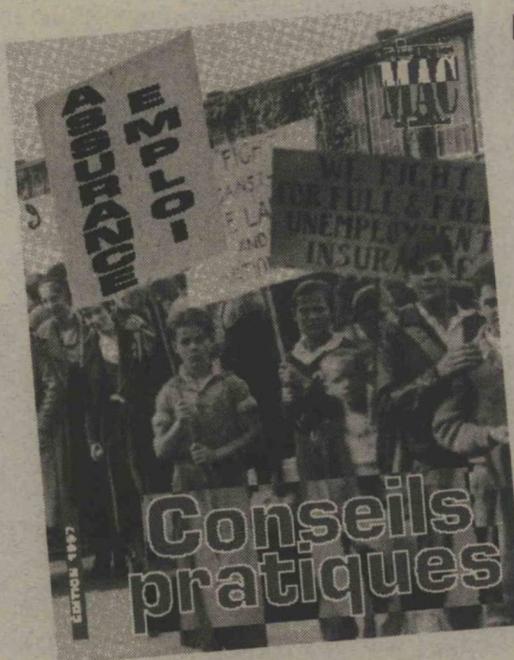
En ce qui concerne l'autre recours devant le juge arbitre, où cette fois-ci la Charte des droits et libertés était en cause (fouilles et perquisitions abusives), le juge Rothstein a donné raison au gouvernement le 27 mai dernier. Cette décision a été portée, elle aussi, en appel, cette fois-ci par le CPVP devant la Cour d'appel fédérale. Ce qui veut dire, à moins d'un revirement extraordinaire, une autre année d'attente avant un développement significatif dans les deux cas.

MARTIN RICHARD

Dernière heure

Nous venons tout juste d'apprendre que ces deux causes seront entendues simultanément à la Cour d'appel fédérale les 8-9 et 10 février prochains.

L'ASSURANCE-EMPLOI, ÇA VOUS DIT QUELQUE CHOSE!



Procurez-vous la brochure *Conseils pratiques* traitant de tous les aspects de la loi de l'assurance-chômage. Cinquante pages qui vous informent sur tous les aspects de la loi, vous donnent des trucs sur la façon de procéder lors de votre demande de chômage et surtout vous indiquent comment faire respecter vos droits et vous défendre en cas de litige. Chaque brochure coûte 5 \$ (+ 2 \$ pour frais postaux). Merci car vous contribuez aussi à l'autofinancement de l'organisme.

6839A, rue Drolet
Local 306
Montréal, H2S 2T1

L'allocation universelle

Une idée, plusieurs modèles et des objectifs parfois opposés

Ce texte signé par M. François Aubry, économiste, avec la collaboration de Madame Christiane Plamondon, est le premier article d'une série de deux dont la suite sera publiée dans le prochain numéro de l'INFOMAC.

On parle peu de l'allocation universelle aux États-Unis et au Canada anglais, mais le projet semble susciter plus d'intérêt au Québec, où le taux de chômage demeure élevé. Des partis, des mouvements et des personnalités de tendances politiques parfois opposées proposent depuis quelque temps des mesures qui semblent s'y apparenter. Dressons la liste : Michel Chartrand, syndicaliste et militant socialiste, et Charles Sirois, membre de la direction de Téléglobe et proche collaborateur du Parti libéral du Québec, ou encore le Regroupement pour une alternative politique (RAP), le Parti de la démocratie socialiste et, à l'autre extrême, l'ADQ de Mario Dumont. Les adversaires auraient-ils trouver un terrain d'entente? Rien n'est moins sûr, car au-delà de mots qui portent parfois à confusion, leurs projets ont peu en commun. Regardons-y de plus près!

D'où vient cet intérêt ?

À l'heure actuelle, la plupart des pays industrialisés se trouvent devant la nécessité de réformer l'État-providence. C'est que certains phénomènes font réfléchir : montée du chômage et de l'exclusion, précarité de l'emploi, distribution inéquitable des revenus. Pour plusieurs, les programmes actuels de sécurité du revenu sont mal adaptés à la nouvelle réalité du marché du travail. Prenons par exemple l'assurance-chômage – rebaptisée ironiquement assurance-emploi – qui assure de moins en moins de personnes. Enfin, les réformes à la pièce des programmes de sécurité du revenu et de la fiscalité ne suffisent plus à boucher tous les trous : une réforme plus globale s'impose. On se demande alors comment l'État pourra désormais intervenir afin d'assurer à tous les citoyens et citoyennes une part de l'augmentation de la richesse collective, comme une place dans la société. Pour certains – surtout des intellectuels européens – l'allocation universelle apparaît comme une solution intéressante.

L'abc de l'allocation universelle

Précisons d'abord que plusieurs autres appellations sont

utilisées pour désigner l'allocation universelle. Ainsi, les termes revenu de citoyenneté, revenu d'existence, dividende social, allocation de base, revenu minimum garanti universel et inconditionnel ou revenu universel peuvent être compris comme des synonymes. Si l'on préfère ici utiliser l'expression «allocation universelle», c'est que ces deux mots ont l'avantage d'être plutôt neutres et de ne pas trop suggérer d'intention particulière.

Il faut rappeler aussi que l'idée d'instaurer une allocation universelle ne date pas d'hier. En effet, de nombreux projets ont vu le jour depuis deux siècles et ceux-ci proviennent de tous les horizons politiques, de la droite libérale et néolibérale à la gauche réformatrice ou radicale.

Comment s'y retrouver alors ? Nous pouvons établir un modèle de référence qui nous permettra de cheminer dans notre compréhension de l'allocation universelle et d'en saisir les caractéristiques fondamentales.

La définition «optimale»

Partons d'une définition à la fois générale et optimale, soit celle qui correspond au modèle le plus généreux :

L'allocation universelle consisterait en un revenu versé inconditionnellement à tout individu (citoyen ou résident), sans égard à ses ressources financières, et serait d'un niveau suffisant pour le maintenir hors de la pauvreté.

Reprenons chaque élément de cette définition. L'allocation serait :

• Universelle

Cela signifie que l'allocation serait versée à tous les citoyens et citoyennes.

• Inconditionnelle

Ceci implique d'abord que le droit à l'allocation ne serait lié à aucun autre critère que celui de la citoyenneté ou de la résidence permanente. Idéalement, ce droit serait acquis à la naissance ou à l'obtention du statut de résident ou de citoyen et s'éteindrait au moment du décès. Ensuite, le droit à l'allocation serait indépendant des revenus, quel qu'en soit le



niveau : elle serait donc versée aux riches comme aux pauvres. L'allocation serait aussi cumulable : tous les revenus provenant d'autres sources pourraient s'y ajouter sans que des sommes d'argent en soient retranchées. Enfin, le caractère inconditionnel du programme implique que l'allocation serait versée sans considérer le lien passé ou présent que la personne entretient avec le marché du travail. De plus, l'individu n'aurait pas l'obligation de travailler ou de s'engager dans une quelconque activité d'utilité sociale.

• Versée sous forme de revenu

L'allocation serait versée en argent plutôt que sous forme de biens et de services. Il est important de rappeler que l'État répond actuellement aux besoins de sécurité de la population en redistribuant la richesse collective de plusieurs façons : en distribuant de l'argent par le biais de la fiscalité et des programmes sociaux ; en rendant accessibles des biens (soit les infrastructures matérielles que sont les routes, ponts, aqueducs, écoles et hôpitaux) et des services (comme l'éducation, la santé et les services sociaux). Cette distinction est importante. En effet, certains pourraient affirmer qu'il existe déjà au Québec une sorte d'allocation universelle parce que l'État met en place des mesures qui garantissent des ressources financières, des biens et des services à toute la population.

• Versée à chaque individu

Contrairement aux prestations d'assistance sociale qui sont versées aux familles, l'allocation universelle serait versée aux individus.

• De niveau suffisant

Ceci implique que le montant de l'allocation devra correspondre à un seuil de pauvreté

et permettre à l'individu de subvenir à ses besoins.

Ce que remplacerait l'allocation

Le projet d'allocation universelle soulève des questions d'une très grande complexité, car sa mise en place impliquerait une restructuration – tout au moins partielle – de la fiscalité et de plusieurs programmes de sécurité du revenu. Rappelons en quoi consiste notre actuel filet de sécurité du revenu.

Ce filet est composé d'une cinquantaine de programmes qui versent des prestations en argent aux individus et aux familles. Tous ces programmes peuvent être regroupés sous de grandes catégories :

- nos régimes d'assurance, comme l'assurance-emploi et le régime d'indemnisation des accidents de travail ;
- nos régimes d'assistance, comme l'aide sociale ;
- nos programmes universels, comme la pension de la sécurité de la vieillesse ;
- différents crédits d'impôt qui poursuivent chacun un objectif particulier.

Ce sont plusieurs de ces programmes que les tenants de l'allocation universelle proposent de remplacer par un programme unique.

Ni de gauche, ni de droite

Nous faisons remarquer au début de cet article qu'il existe des dissemblances importantes entre certains modèles d'allocation. En fait, ce sont les valeurs qui les inspirent, les objectifs poursuivis, le montant de l'allocation et les conditions rattachées à son versement qui peuvent faire toute la différence. En soi, l'allocation universelle n'est ni de gauche, ni de droite. Afin de mieux nous situer dans le débat sur la scène politique québécoise, examinons les propositions issues des deux extrêmes de l'échiquier.

Le programme de l'ADQ de Mario Dumont propose la mise en place d'une «allocation citoyenne minimum» qui remplacerait une vingtaine de programmes de sécurité du revenu. Selon les informations

dont nous disposons, cette allocation ne serait ni universelle ni inconditionnelle. Il s'agirait plutôt d'un programme d'assistance sociale ou de revenu minimum garanti puisque l'allocation ne serait versée qu'aux plus démunis. De plus, ceux-ci auraient l'obligation de s'intégrer au marché du travail sous peine de voir leurs prestations diminuer. La distinction entre les personnes aptes et inaptes au travail serait également maintenue. Aucun détail n'est fourni quant au niveau de l'allocation.

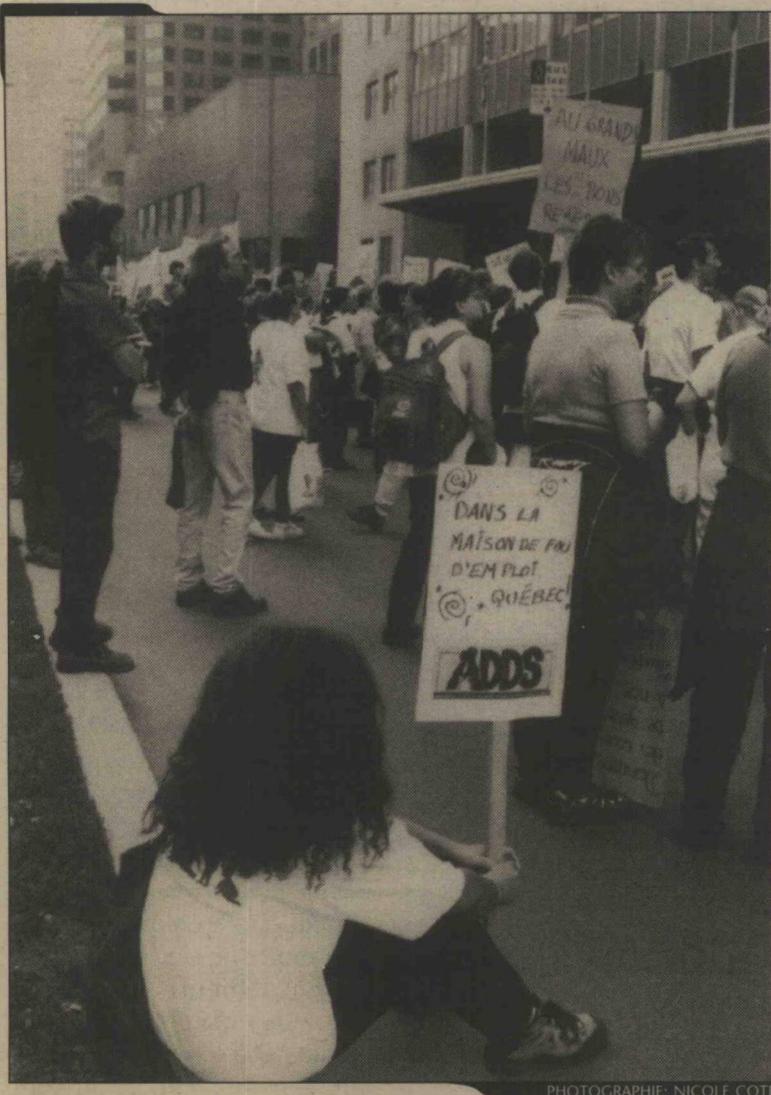
À l'opposé, le Rassemblement pour une alternative politique (RAP) revendique la mise en place d'un revenu décent garanti assorti de mesures d'intégration sociale. La revendication demeure cependant vague quant au niveau de l'allocation et à son mode de fonctionnement. Enfin, il nous faut aussi souligner la campagne énergique de Michel Chartrand, membre du RAP, qui milite en faveur de l'instauration d'une allocation universelle et inconditionnelle au Québec.

À la fois simple et compliqué

Comme programme, il est certain que l'allocation universelle a l'avantage de la simplicité et de la limpidité. Cependant, parce qu'elle nécessite une réforme en profondeur de notre système de sécurité du revenu, son implantation rencontrera des difficultés majeures. L'avenir du travail dans la société, nos stratégies de lutte contre l'exclusion et la pauvreté ainsi que notre capacité collective d'agir. Ce sont ces thèmes que nous aborderons dans un prochain article.

Cet article a été rédigé à partir du document *L'Allocation universelle : fondements et enjeux* (F. Aubry, CSN, mai 1999, 82 pages) disponible au Service de documentation de la CSN (514-598-2151) et sur Internet (<http://www.csn.qc.ca/Congres99/AllUnivFrSet.html>).

NOBLESSE et ROTURE : un double standard



Manifestation contre les coupures à Emploi-Québec de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre devant le bureau de Lucien Bouchard à Montréal le 29 septembre dernier.

L'actuel cafouillis à Emploi-Québec apparaît, en creux, comme le révélateur d'un état de société; en effet, il dévoile l'arbitraire et l'imprévoyance des pouvoirs en place à l'égard des sans emplois et, en bout de ligne, les rapports de classe chez nous. On comprend bien des choses à ce sujet si on compare la latitude des classes dominantes dans la gestion des deniers publics et les privilèges financiers personnels dont bénéficient leurs membres d'une part, et d'autre part, la liberté très restreinte qu'on consent aux assistés sociaux dans l'utilisation de leurs propres finances.

On connaît les failles flagrantes de la planification à Emploi-Québec ainsi que le gaspillage de fonds publics que cette imprévoyance a provoqué. De plus, à chaque année, tant à Ottawa qu'à Québec, les Vérificateurs généraux mettent en lumière les multiples exemples de mauvaise administration et de dilapidation de l'argent public, qui provient pourtant des impôts payés par

les consommateurs. La persistance de tels abus démontre bien que les bureaucrates et politiciens en prennent à leur aise avec les notions d'utilisation judicieuse des deniers publics mais aussi de simple justice redistributive ce d'autant plus qu'en pratique, ils ne risquent guère de sanctions car la plupart du temps, aucune illégalité n'a été commise. Au pire, si d'aventure des politiciens ou des hauts fonctionnaires perdent leurs élections ou sont démis de leurs fonctions, ils disposent souvent de «parachutes dorés» qui les mettent à l'abri de la gêne financière, encore davantage de l'indigence et d'une éventuelle dépendance vis-à-vis de l'assurance-emploi ou de l'aide sociale.

C'est exactement l'inverse pour la multitude des citoyens qui ont perdu leur emploi et qui doivent subsister chichement des maigres prestations mensuelles de l'aide sociale, pour les chômeurs aussi. Au nom de la gestion rigoureuse des fonds publics, de la lutte contre la «fraude» et d'une

étroite morale du travail, la classe politique et la bureaucratie leur imposent de stricts contrôles, souvent tatillons, une recherche d'emploi en principe constante et toutes sortes de mesures coercitives dont le but est en réalité d'épargner de l'argent sur leur dos en les transformant en bouc émissaire pour les problèmes de chômage (ce sont des parasites et ils ne cherchent pas assez, air connu). Ils sont frappés d'une présomption de culpabilité. Et bien entendu, les travailleurs font les frais de la lutte anti-inflation et de la restructuration en cours, sous forme de fréquentes mises à pied et de la précarisation poussée de l'emploi. Il n'existe aucun parachute doré pour eux. Ce sont les nouveaux serfs.

Nous sommes donc en présence d'un régime à double standard, un pour les «décideurs» en haut, et un autre... pour le reste. Un sceau infamant marque encore plus qu'avant la face de notre société.

JEAN-FRANÇOIS DELISLE

Mais où est passé l'argent, Madame Lemieux ?

N'en déplaise aux supporters de votre gouvernement, depuis que Québec est devenu le principal maître d'œuvre de la formation professionnelle le 1er avril 1998, il y règne la plus complète des désorganisations ou devrait-on dire, c'est la «grande noirceur». Pourquoi échouer si lamentablement dans un dossier que Québec réclamait du fédéral depuis longtemps ? Ne prétextez pas que vous n'avez pas eu le temps de vous organiser. On a connu aussi les ratés de la mise sur pied du système de recouvrement des pensions alimentaires, des garderies à 5 \$, etc. Ne prétextez pas non plus que vous n'avez pas assez d'argent ; Ottawa vous a versé 738 millions pour l'année 1999-2000.

Les fonctionnaires des Centres locaux d'emploi (CLE-principaux fournisseurs de programmes de formation) n'ont rien à offrir depuis belle lurette. Même l'argent neuf du budget 1999-2000 n'a pas répondu aux

nombreuses demandes de formation de personnes désirant s'en sortir par le biais d'une formation qualifiante. Elles n'ont essuyé que refus sur refus ! L'injection de 40 millions de dollars du mois d'août n'a servi en fait qu'à recoller les pots cassés au sujet de formations déjà engagées et annulées à la dernière minute. Autant nous dire que «l'approche-client», citée plusieurs fois dans vos documents, n'existe pas au sein de votre ministère et qu'à n'en pas douter, c'est de la foutaise ! «Incidemment», plus de 250 fonctionnaires d'Emploi-Québec ont perdu leur emploi le 8 octobre dernier dont 69 à Montréal. Les fonctionnaires qui venaient du fédéral ont conservé leur poste de même que ceux de la Ville de Montréal agissant comme «sous-contractants en étant payés moins chers que les deux autres catégories d'employés-ées. Les fonctionnaires provinciaux remerciés avaient entre un et cinq ans d'ancienneté et

comme toute autre personne pourront postuler, refaire le concours et les entrevues pour des postes similaires affichés quelques jours après leur mise à pied à la Ville de Montréal ! Bizarre de coïncidence, n'est-ce pas ? On prévoit aussi d'autres mises à pied le 31 mars prochain ; qui passera à la moulinette cette fois-ci ?

La question se pose toujours. Où donc est passé cet argent Madame Lemieux ? Expliquez-nous ce que votre ministère en a fait ? Faites-nous la démonstration que des sommes n'ont pas été détournées suivant les directives de Bernard Landry, ministre des finances. Après tout, Paul Martin au fédéral s'octroie la même prérogative avec la caisse et les cotisations d'assurance-chômage ! Expliquez aux milliers de Québécoises qui ont essuyé un refus ou une annulation de formation ces derniers mois (quelquefois à la toute dernière minute dans ce dernier cas en refusant d'ho-

Recours collectif contre Emploi-Québec

Le Regroupement des sans emploi de l'Abitibi-Témiscamingue avec l'aide de Me William de Merchant ont intenté un recours collectif pour bris de contrat contre Emploi-Québec.

Pendant l'été, Emploi-Québec a décidé unilatéralement de ne plus verser d'allocations aux chômeurs et assistés sociaux inscrits à un programme de formation. Aussi, ce même organisme a refusé d'honorer des contrats dûment signés pour des formations qui devaient débiter pendant l'été et début de l'automne. Plusieurs formations et programmes d'aide aux travailleurs indépendants ont été annulés sans aucun préavis laissant plusieurs de ces «bénéficiaires» dans une totale consternation et désillusion.

Si vous êtes dans cette situation et désirez joindre ce recours collectif, vous devez :

- 1) surveiller les grands quotidiens du Québec dans lesquels sera publié un avis autorisant le recours comme tel au printemps prochain probablement, et,
- 2) suivre les indications, à la lecture de cet avis, pour vous inscrire à ce recours collectif.

norer un contrat signé en bonne et due forme par votre ministère), ce que vous avez fait de cet argent ? Pire que ça, expliquez aux étudiants-tes pourquoi on a mis fin abruptement à leur cours en plein milieu de leur formation en leur disant «débrouillez-vous pour le reste» alors que votre ministère s'était engagé à les aider jusqu'au bout ? Même les organismes d'employabilité que

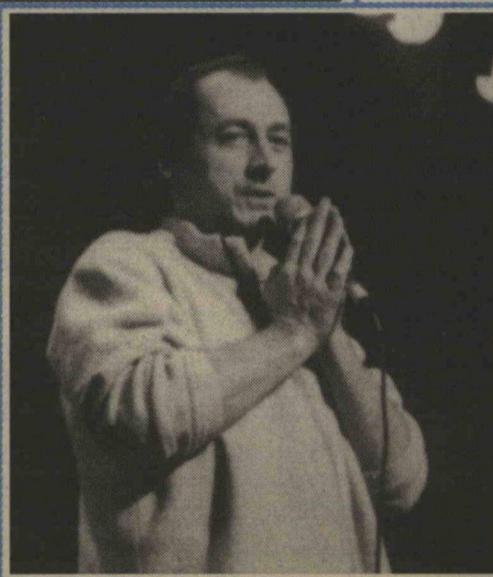
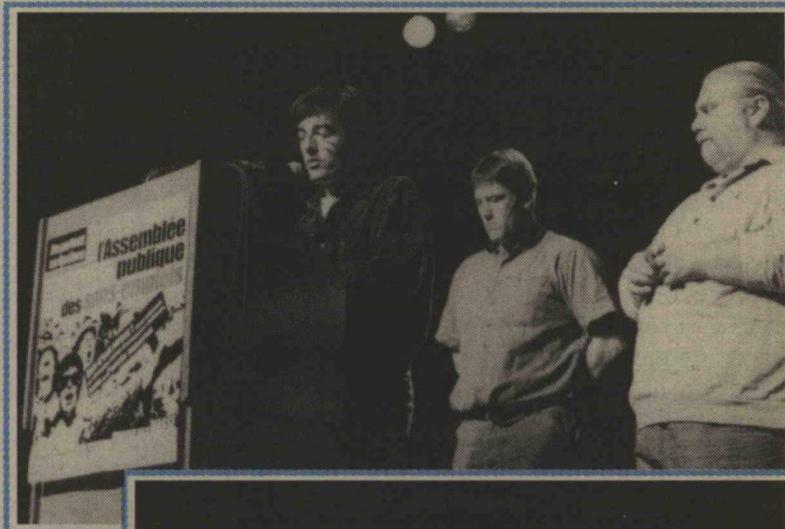
nous avons peu entendus lors de la réforme de l'aide sociale vocifèrent contre vos coupures Madame Lemieux car elles menacent leur existence même ! Ils vous l'ont d'ailleurs rappelé au début juin lors d'une manifestation sur la colline parlementaire à Québec.

Pourtant, vous ne lâchez pas et continuez à faire énormément

**Les porte-parole du MASSE :
Pierre Céré, Hans Marotte et Denis Poudrier**



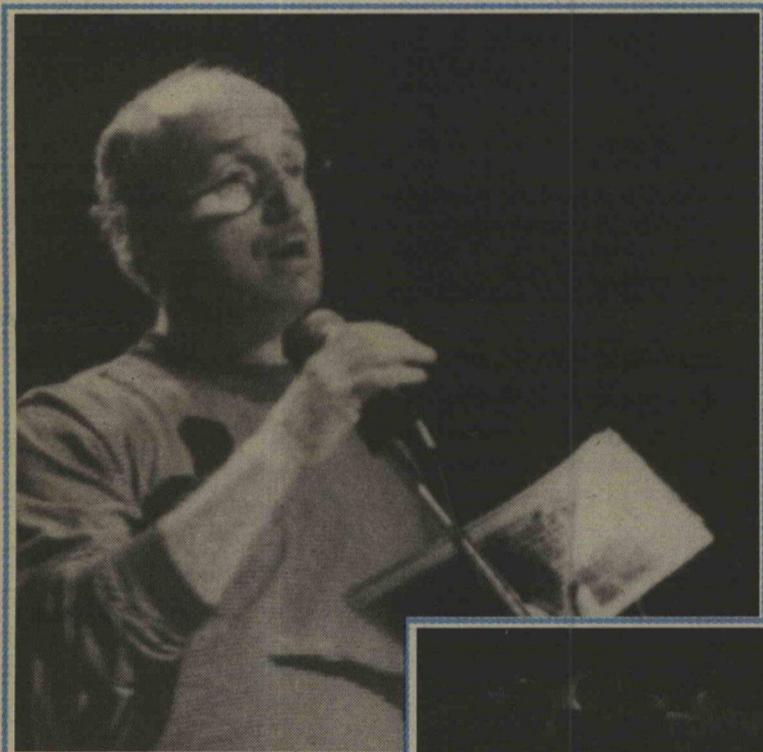
Plusieurs gens des régions du Québec manifestaient leur ras-le-bol des politiques gouvernementales en matière d'assurance-chômage. Parmi leurs doléances : un régime universel de protection contre la perte d'un emploi, une denrée qui se fait de plus en plus rare.



Luc Picard, en toute simplicité, a dit être solidaire du MASSE ayant vécu lui aussi une situation de chômage à l'époque où les contrats se faisaient plus rares.



Marie-Michèle Blanford, porte-parole de l'Association des aides familiales du Québec, nous a fait part de l'urgence pour cette catégorie d'employées d'avoir accès, elles-aussi, au régime d'assurance-chômage. Une situation très mal connue et soulignée avec justesse le 6 novembre dernier.



Léo-Paul Lauzon a livré, acétates à l'appui, un discours fort apprécié des participants-tes.

Plus de 800 personnes avaient le cœur à la fête cet après-midi là au Medley.

*Des photographies de
Nicole Côté*



La nouvelle ministre de Développement des Ressources Humaines, Jane Stewart (autrefois aux Affaires Indiennes et du Nord canadien), en remplacement de son collègue Pierre Pettigrew, devra mettre en place d'ici l'an 2001, la bonification annoncée des prestations maternité et congé parental. Ces prestations devraient passer de 6 mois (15 et 10 semaines actuellement) à une année. Madame Stewart tout comme son *chef*, monsieur Chrétien, restent jusqu'à maintenant très vagues sur la teneur exacte du futur projet de loi. Six mois de plus, c'est tout ce que nous savons. On a aussi parlé de *critères assouplis*. Qu'est-ce que ça veut dire exactement ? On verra bien mais, en attendant, on peut se demander si cela représente vraiment un avancement pour les femmes. Cette bonification sera-t-elle payée au même taux de 55 % ? En tenant compte qu'au Québec en 1998, le salaire hebdomadaire moyen (sans temps supplémentaire) des femmes est de 460,74 \$ comparativement à 644,81 \$ pour les hommes et qu'elles se retrouvent le plus souvent dans des emplois précaires et mal payés, ce congé bonifié sera-t-il vraiment un gain ou un guet-apens pour récupérer le vote des femmes lors de sa mise sur pied juste avant les élections ?

En juillet dernier, le *Globe and Mail* révélait qu'un projet était

à l'étude sur les tables à dessin de Ressources Humaines Canada. On affirmait alors que le minimum d'heures requis pour le chômage maternité et parental actuellement de 700 heures, serait ramené à 600 heures mais, que d'autre part, le taux de prestations auquel les chômeuses auraient droit serait plus bas. Alors...comme quoi rien n'est acquis !

Que répondre à la question no 2 de la carte de déclaration ? *Avez-vous commencé à travailler à temps plein pendant la période visée par cette déclaration ?*

Vous répondez **OUI** si vous avez débuté un emploi permanent, du genre «pour le reste de votre vie». On cessera alors de vous envoyer des cartes. Rappelez-vous que votre demande est toujours valide pour **52** semaines maximum, et ce, à partir du début de votre période de prestations.

Votre dossier sera «gelé» dans l'ordinateur, jusqu'au jour où vous perdrez de nouveau votre emploi. Si, à l'intérieur de ces 52 semaines, vous cessez de travailler pour une raison quelconque, deux choix s'offrent à vous : 1) **renouveler** votre demande de chômage (cela prend peu de temps pour recevoir à nouveau un chèque de chômage) ou 2) **mettre fin** à cette ancienne demande si vous avez déjà reçu quelques

chèques de chômage (on utilisera le terme **annuler** l'ancienne demande dans le cas où vous n'avez jamais vu la couleur d'un chèque de chômage depuis que vous avez fait la demande, peut-être parce que vous avez toujours travaillé depuis !).

En mettant fin à votre ancienne demande, ou en l'annulant, vous pouvez refaire une nouvelle demande (il y a toujours les deux semaines de carence à subir!) à la condition d'avoir travaillé le nombre d'heures suffisant et si le montant des prestations est plus alléchant. Informez-vous à votre groupe de chômeurs-ses pour faire ce calcul car si le montant de ce chèque n'est pas avantageux, il est préférable de renouveler l'ancienne demande. Vous conserverez ainsi plus longtemps votre droit aux prestations.

Vous répondez **NON** si vous avez un emploi temporaire, à contrat, sur appel ou autres. Vous l'inscrivez dans l'espace approprié (le grand rectangle sous la question 2 du côté 1 de la carte). Ouf! Que c'est pénible l'assurance-chômage. Ne désespérons pas, continuons!

Si votre déclaration fait en sorte que vous ne recevez pas de chèque de chômage pour la semaine en question, cette semaine est ajouté à la fin de votre période de chômage jusqu'à un maximum de 52 semaines. Si vous recevez un chèque de chômage (1 \$, 100 \$, 200 \$ etc.), cette semaine est «perdue», une semaine de moins dans toutes celles auxquelles vous aviez droit.

Attention ! Si vous travaillez quatre semaines consécutives (donc ! cela équivaut à deux cartes de déclaration) et qu'on ne vous envoie aucun chèque, votre dossier sera gelé (vous ne recevrez ni carte, ni chèque !) et présenter à nouveau à votre bureau de chômage pour le réactiver. Vous devez toujours déclarer le montant brut **exact** de ce que vous gagnez chaque semaine or la nouvelle façon de calculer les trop-payés, voire l'article 19.3, pourrait vous jouer de très, très mauvais tours. Et ce, même si le montant d'argent gagné au travail excède de beaucoup celui auquel vous avez droit au chômage. Rappelez-vous qu'il faut déclarer le montant **exact** du revenu brut gagné en toutes circonstances !

équipés et peu accessibles (11 mois après leur implantation, seulement 2 CLE sur 28 de la région montréalaise étaient dotés d'ordinateurs disponibles pour la clientèle) etc. Cette année, même chose et pire encore puisque vous avez dénoncé publiquement au printemps dernier le laxisme des serveurs de l'État, ceux-là même avec qui vous travaillez tous les jours, les pointant du doigt comme la cause principale de la déroute de la formation professionnelle au Québec. Nous aimerions connaître votre version des faits car nous sommes inquiets-êtes de la tournure des événements. En passant, juste comme ça, une question à laquelle il faudra répondre tôt ou tard, et celle-là, elle est pour votre chef : qu'en sera-t-il lorsque vous aurez un pays à gouverner ?

NICOLE COTÉ

→ page 4

ment de mécontents-tes autour de vous. À preuve, nous recevons des centaines d'appels de gens scandalisés par les manières d'agir de votre ministre et par ses décisions arbitraires. Si un citoyen a le malheur de ne pas respecter une toute petite clause d'un contrat ou s'il commet quelques bévues, une série de mécanismes sont mis en place pour le contraindre à respecter ses engagements. On le dénigrera sur la place publique et on le mettra au banc des accusés (votre campagne publicitaire au sujet du travail sous la table est éloquent à ce sujet).

La première année de la mise en œuvre de la formation avait déjà connu des ratées : retard dans les chèques, pagaille entre les fonctionnaires du fédéral et du provincial suite au transfert de la formation, des CLE mal

PERTES ANNUELLES DE PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE DES 28 VILLES LES PLUS GRANDES*

AGGLOMÉRATIONS URBAINES (régions de l'a.-c.)	Millions de Dollars	% des sans-emploi recevant des prestations	
		1997	1993
St. John's	78	41	81
Halifax	48	29	48
Fredericton, Moncton et Saint-John	76	41	61
Québec	122	40	61
Trois-Rivières	53	34	66
Montréal	512	33	50
Hull	41	32	52
Chicoutimi et Jonquière	35	50	72
Ottawa	133	19	39
Oshawa	34	21	37
Toronto	517	24	40
Hamilton	36	27	36
St. Catherines	42	28	40
London	58	20	39
Windsor	33	25	38
Kitchener	52	24	41
Sudbury	35	33	58
Thunder Bay	19	30	47
Winnipeg	56	25	36
Regina	18	19	34
Saskatoon	32	23	44
Calgary	90	25	41
Edmonton	89	25	40
Vancouver	321	26	47
Victoria	37	25	40

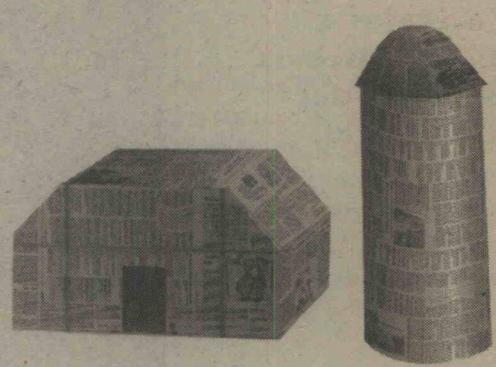
* tableau paru récemment dans le *Bulletin sur l'assurance-chômage*, Congrès du Travail du Canada, vol.2, no 1, août 1999, p.2.

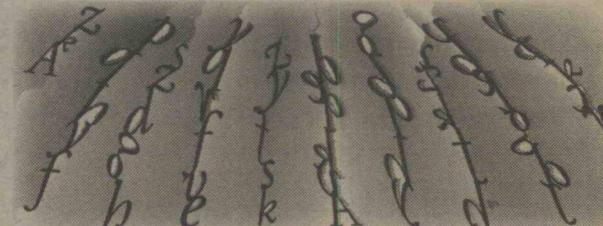
N'envoyez jamais un papier quelconque, par exemple : certificat médical, lettre d'explications pour un départ volontaire, déclaration chômage-études, etc. dans la même enveloppe que votre carte de déclaration. Vous devez vous présenter à votre bureau de chômage pour remettre ces précieux documents. D'autant plus que votre carte de chômage est traitée à Montréal

mais dans un endroit différent du bureau de chômage. Insérez seulement votre changement d'adresse, s'il y a lieu.

Le Fédéral s'étant retiré de *Communications Québec*, vous pouvez maintenant téléphoner au 1-800-622-6232 (1-800-O-Canada, sic!) pour obtenir les coordonnées des services gouvernementaux et des députés fédéraux.

INFOGRAPHIE
514-5236623





arts cathodiques

arts cathodiques

Salaire minimum : le silence inacceptable du gouvernement

Dans le bulletin de mai 1999, nous faisons état d'une étude récente produite par l'Economic Policy Institute (EPI) de Washington qui démontre les effets positifs d'une hausse du salaire minimum sur l'emploi. Nous avons d'ailleurs fait parvenir cette étude au gouvernement pour contrer les arguments du patronat. De plus, le 23 septembre dernier, le ministre des Finances, monsieur Bernard Landry, rendait publics les résultats d'une étude commandée par le gouvernement sur la comparaison des coûts des entreprises. Cette étude démontre que le Québec offre un environnement économique très concurrentiel et que dans le secteur des services, nos coûts de main-d'œuvre sont inférieurs de 37,4% à ceux des États-Unis. Or, au Québec, la majorité des personnes payées au salaire minimum se retrouve dans le secteur des services. Devant de tels résultats, l'argument de la compétitivité du Québec face aux États-Unis ne tient donc plus.

Dans ce contexte d'incertitude, le Front de défense des non-syndiqué-e-s (FDNS), auquel participe activement Au bas de l'échelle, a remis à la ministre du Travail une pétition de 11 500 signatures en faveur

Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement Bouchard reste muet sur la question d'une hausse du salaire minimum. Depuis plusieurs années, la tradition voulait que les nouveaux taux entrent en vigueur à partir du 1^{er} octobre. Or, pour cette année, le gouvernement n'a toujours pas décidé de cette question pourtant vitale pour les bas-salarié-e-s de notre société. En travaillant 40 heures par semaine pour un salaire de 276\$, les personnes payées au salaire minimum ne peuvent combler leurs besoins de base et ceux de leur famille.

d'une hausse significative du salaire minimum. Le FDNS et Au bas de l'échelle considèrent aussi que tout retard dans l'annonce d'une hausse des taux constitue un appauvrissement des travailleuses et travailleurs les plus démunis. Ils demandent donc au gouvernement que la hausse du salaire minimum tienne nécessairement compte du salaire perdu depuis le 1^{er} octobre 1999.

Faut-il rappeler que l'objectif premier de la législation sur le salaire minimum n'est pas de protéger les marges de profits des entreprises mais bien de protéger les salarié-e-s les plus vulnérables qui n'ont aucun rapport de force devant les employeurs. Le gou-

vernement du Québec a une responsabilité face à ces travailleurs et travailleuses. Des milliers d'hommes et de femmes attendent une réponse favorable à leur demande.

Extrait du bulletin de l'organisme
AU BAS DE L'ÉCHELLE
octobre 1999



Voici ce qu'en pense notre premier ministre dans une réponse parvenue aux groupes du FDNS qui lui ont adressé une volée de FAX demandant une hausse du salaire minimum :

Au nom du premier ministre, monsieur Lucien Bouchard, j'accuse réception de votre lettre du 21 octobre 1999 concernant le salaire minimum en vigueur au Québec. À cet égard, je tiens à vous informer que le premier ministre demeure sensible aux difficultés vécues par les salariées et salariés à statut précaire.

Il est vrai que le gouvernement du Québec décrète généralement une hausse du salaire minimum en début d'automne. Cependant, il s'agit plutôt d'une tradition que d'un impératif. En effet, il est essentiel de bien identifier les impacts d'une telle hausse sur l'emploi et l'économie. Pour certains, une hausse du salaire minimum diminuerait le niveau de compétitivité du Québec. Pour d'autres, une hausse contribuerait à maintenir le pouvoir d'achat des faibles salariés.

En conséquence, le gouvernement doit prendre une décision éclairée au sujet du salaire minimum. Soyez assuré que cette décision très attendue par les différents intervenants socio-économiques, dont vous faites partie, sera rendue publique dans les meilleurs délais.

Veillez recevoir, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Michel-Bastien Boudrias,
attaché politique.



20ans au service des chômeurs et chômeuses du Bas-du-Fleuve

Action Chômage Kamouraska Inc. œuvre depuis 20 ans dans la belle région du Bas du Fleuve. Face à la hausse constante de demandes de la part de la population, un point de service additionnel a été ouvert il y a deux ans à Rivière-du-Loup. Ce nouveau point de rassemblement tient compte des coûts reliés à la distance géographique et des frais interurbains occasionnés par la distance entre Kamouraska et Rivière-du-Loup. Nous offrons aussi nos services une à deux journées par mois aux chômeuses de Saint-Jean-Port-Joli de la MRC de l'Islet. Mais, finalement, notre intervention couvre un territoire beaucoup plus vaste et s'étend de Montmagny jusqu'à Matane.

ACTION CHOMAGE KAMOURASKA existe pour défendre les droits des chômeurs-ses. Nous assurons un support technique sur tout ce qui concerne le chômage. Nous donnons de l'information sur la nouvelle réforme et ses impacts très négatifs sur les gens de notre région. L'approche «prévention et informations» offerte par le biais de rencontres d'information, est un des aspects que nous privilégions le plus dans le cadre de notre travail quotidien. Nos actions prennent un caractère davantage politique car nous dénonçons et critiquons la loi de l'assurance-chômage (nommée assurance-emploi) et ne perdons aucune occasion de faire connaître aux instances concernées la dure réalité du travail saisonnier qui est le lot de plusieurs travailleurs-ses de notre région. Nous faisons aussi de la

représentation devant les différentes instances en matière d'assurance-emploi. Les personnes qui font appel à nos services peuvent être des chômeurs aussi bien que des employeurs.

Les principaux emplois dans notre région sont des emplois saisonniers majoritairement occupés par des femmes et des jeunes. Les impacts de la nouvelle réforme se font ressentir de plus en plus, surtout au niveau du nombre d'heures nécessaire pour être admissible et de la règle d'intensité (+ on reçoit de semaines de prestations + le taux baisse).

Le plus gros problème vécu dans notre région reste l'augmentation du nombre d'enquêtes et la façon dont celles-ci sont menées. Dès qu'il y a un lien de parenté entre l'employeur et l'employé,

le dossier est acheminé directement au département d'Enquêtes et Contrôle. Cela prendra entre 6 et 12 mois pour obtenir une réponse finale : le temps de faire l'enquête, d'envoyer le tout à Revenu Canada Impôt pour déterminer l'assurabilité, que le fonctionnaire rende une décision etc. De plus, les travailleurs forestiers sont aussi surveillés de près par les fonctionnaires. Nous avons d'ailleurs une cause pendante avec 40 travailleurs forestiers; les audiences devraient avoir lieu bientôt devant la Cour Canadienne de l'impôt. Selon les réponses qu'elle suscitera, cette cause pourra créer une jurisprudence favorable aux travailleurs. C'est à suivre !

MICHELE LANGLOIS, intervenante à ACTION CHOMAGE KAMOURASKA.

Un rapport du Comité des droits de l'homme des Nations Unies (CDHNU) condamnait dernièrement, et de manière très critique, les violations des droits des pauvres du Canada par le gouvernement fédéral. Ce Comité a pour mission d'examiner la mise en œuvre du Pacte International relatif aux droits civils et politiques par les pays. Le CDHNU s'est attardé surtout sur le manque de protection des droits des pauvres dans la loi fédérale, le niveau de sans abri au Canada, la discrimination exercée par la Prestation nationale pour enfants à l'endroit des familles bénéficiaires d'aide sociale et le taux de pauvreté des mères célibataires.

Source : Écho de l'ONAP, no 70, juillet 1999.

Selon une étude du Conseil Canadien de développement social, le taux de pauvreté des jeunes québécois de 15 à 34 ans a augmenté de 33 % entre les recensements de 1990 et 1995. En effet pour cette période, le taux au Québec est passé de 19 % à 25 % tandis qu'à Montréal, il passait de 22 % à 29 %.

Source : Le Devoir, 21 juin 1999.

Le gouvernement conservateur manitobain a emboîté le pas à presque tous les autres gouvernements provinciaux. Il vient d'adopter une loi autorisant les services sociaux à rayer de l'aide sociale les bénéficiaires qui ne participent pas à des programmes obligatoires de formation, d'éducation des enfants et de traitement de la toxicomanie. Ce même gouvernement forçait déjà les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale à retourner aux études malgré des compressions imposées à des programmes bénévoles qui remportaient un certain succès auprès de cette clientèle. Dorénavant, on exigera une formation d'emploi obligatoire sans véritable programme de création d'emploi (du déjà vu au Québec!), l'obligation de suivre un programme de traitement de la toxicomanie dont le niveau de financement ne suffit même pas à couvrir la liste de personnes en attente d'un tel programme (les employés de l'aide sociale détermineront qui a un problème de toxicomanie ou non !). Le gouvernement n'a pas cru pertinent d'instaurer parallèlement à ces programmes obligatoires un service de garde d'enfants adé-

quat pour ceux et celles contraints de participer à ces mesures.

Source : Écho de l'ONAP, no 71, septembre 1999.

La richesse combinée des 50 Canadiens les plus riches se chiffre à 39 milliard de dollars. En tête de liste, on retrouve le géant de la presse, Kenneth Thompson (8,2 milliards \$) et la famille Irving (7,5 milliards \$) dont les intérêts sont dans le pétrole. La richesse accumulée pour chacun des autres membres du Club des plus riches varie entre 145 millions et 2,9 milliards.

Le salaire moyen des PDG s'est élevé de 8 % et la rémunération totale des 100 PDG les mieux payés est évaluée à plus de 1,4 millions \$ en 1995. Aussi, en 1996, Laurent Beaudoin, de Bombardier, aurait empoché 19,1 millions \$ incluant les bonis, options et cadeaux tandis que Monsieur Bellini, de Biochem Pharma empochait 9,9 millions \$ etc.

LE COIN DU MAC

BOF ?

Mardi matin, 28 septembre, la radio crépite, j'entend la nouvelle : Angela Vautour, députée NPD élue dans les Maritimes suite à son combat contre la réforme d'assurance-chômage des libéraux passe dans le camp des conservateurs de Joe Clark. Je me frotte les yeux mais, c'est plutôt au niveau des oreilles que je devrais vérifier si tout fonctionne.

Les conservateurs? Mais, si je ne m'abuse, en 1990, ils ont asséné le premier coup de hache mortel à l'assurance-chômage : augmentation des critères d'admissibilité, des exclusions, retrait du fédéral de la caisse et autres saloperies du même genre. En 1993, c'est le deuxième coup fatal porté à ce régime. Et tout comme celui de 1990, nous en subissons encore les effets aujourd'hui, incluant la spectaculaire et réactionnaire mesure qu'est l'exclusion totale pour départ volontaire «non-justifié» et congédiement pour «inconduite». Mesure taillée sur mesure (pardon, les mots me

manquent, c'est l'émotion) par et pour le patronat. L'assurance-chômage s'enligne dorénavant sans complexe comme un outil du Capital pour contrôler le Travail, disposer d'un bassin de main-d'œuvre abondant, docile, fragilisé et *insécurisé* par la peur de se retrouver avec «rien». Bien entendu, on voyait le coup venir depuis longtemps. De réformettes en changements de règlements discrets, c'est à la moulinette capitaliste que l'on broyait tranquillement la loi de 1971 qui avait apporté un second souffle au régime créé en 1940. Les conservateurs, dans la foulée des Reagan et Thatcher, fonçaient vers l'Eldorado du libre-marché total, de la libéralisation de ce toujours même marché et de toutes ces choses qui font que l'homme, parfois, se rapproche plus du rat que du loup.

Les libéraux, scandalisés pendant qu'ils étaient dans l'opposition, continuèrent, une fois élus, la besogne en s'emparant, entre autres, des surplus de la caisse (véritable vol qualifié) ; la courbe des surplus étant inversement proportionnelle à celle des chômeurs ayant droit à des prestations. Le tout

encouragé par le FMI, l'OCDE et le patronat qui sont aux travailleurs ce qu'est le calibre 12 au lapin. Encore qu'ici, si le lapin court vite.

Bref, notre Vautour s'étant illustrée contre le *vire-capot* des libéraux et défendant par le fait même les travailleurs du Canada élu par des citoyens qui, j'imagine, étaient reconnaissants de son travail, vient d'effectuer à son tour un virage de 180 degrés. On a beau être blasé, avoir vu des syndicalistes trahir leurs membres (mettons par délicatesse nationaliste, ça se dit ?), des travailleurs communautaires corrompus par le fric, des retournements de veste multiples, que dis-je, acrobatiques (Lucien Bouchard), ce dernier acte, d'un de nos élus, a quelque chose de raffiné, de fin de siècle décadent, de fuite en avant en accéléré. C'est tellement répugnant, obscène et indécent qu'une pièce semble manquer au puzzle. Si vous la trouvez, nous apprécierions grandement, mes camarades et moi, en être informés. Notre soif de comprendre notre prochain est insatiable

MARTIN RICHARD



Avis de recherche

Aux bâtisseurs-ses, anciens militants-tes, le Mac de Montréal célébrera en l'an 2000, son 30^{ième} anniversaire d'existence.

Manifestez-vous car nous avons besoin de votre précieuse collaboration ! Communiquez avec Jean ou Nicole : 271-4800.



JEAN-FRANÇOIS DELISLE

LA GUERRE, MONTRÉAL

Un des correspondants réguliers de l'INFOMAC a publié récemment un roman historique sur la conscription de 1917 aux Éditions Trait d'Union; un rêve qu'il caressait depuis longtemps.

Bravo Jean-François !